

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE**

**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



**DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR  
L'AMENAGEMENT DE LA COISE  
(SIMA COISE)**

**- EXERCICE 2015 -**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

## II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Information/Communication

## III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

## IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

## INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

*Article 1<sup>er</sup> de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992*

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

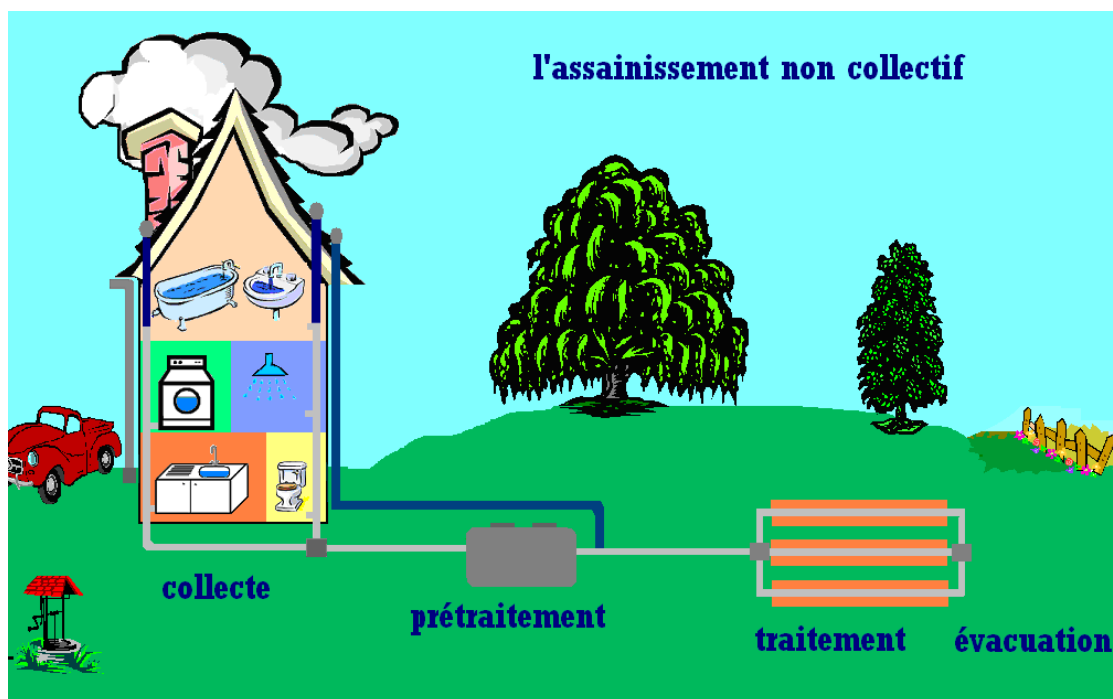
Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise pour l'exercice 2015. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

## I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

### A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↳ examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↳ vérification de l'exécution des travaux,
- ↳ vérification périodique de fonctionnement et d'entretien.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- ↳ L'entretien des installations d'assainissement
- ↳ La réhabilitation des installations défectueuses.

### B- Le SPANC du SIMA COISE

Trente-deux communes ont transmis cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise**.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé majoritairement sur le bassin versant de la Coise avec 12 communes dans le Rhône et 20 dans la Loire.

Territoire d'intervention du SPANC du SIMA Coise**C- Organisation du service**

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services. Le SPANC est animé, depuis mars 2010, par 2 techniciens : Karine AUBRY et Joël SOUVIGNET. Ces techniciens sont encadrés par un directeur : M. Yves PIOT. Isabelle GODORECCI assure la partie administrative du service : comptabilité, suivi des subventions, gestion du personnel, ... Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

**Remarque** : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

Yves PIOT, chargé de missions du SIMA, est nommé directeur du SPANC.

## II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

### A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié ou de l'arrêté du 22 juin 2007.

- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2015, **89** dossiers de conception ont été instruits et **117** installations ont été réalisées dont **18%** concernent des permis de construire. Suite à l'appui technique et aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 93 % des installations sont conformes au projet validé et à la réglementation.

Le bilan statistique 2015 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans **les annexes I et II** jointes au présent rapport.

### B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Il permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'usager.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur :

- **Favorable** : bon fonctionnement général de la filière  
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- **Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser  
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- **Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**  
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- **Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**  
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- **Indéfini\***: Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

En 2015, **501 contrôles** de fonctionnement et d'entretien ont été effectués et **56 diagnostics pour vente**.

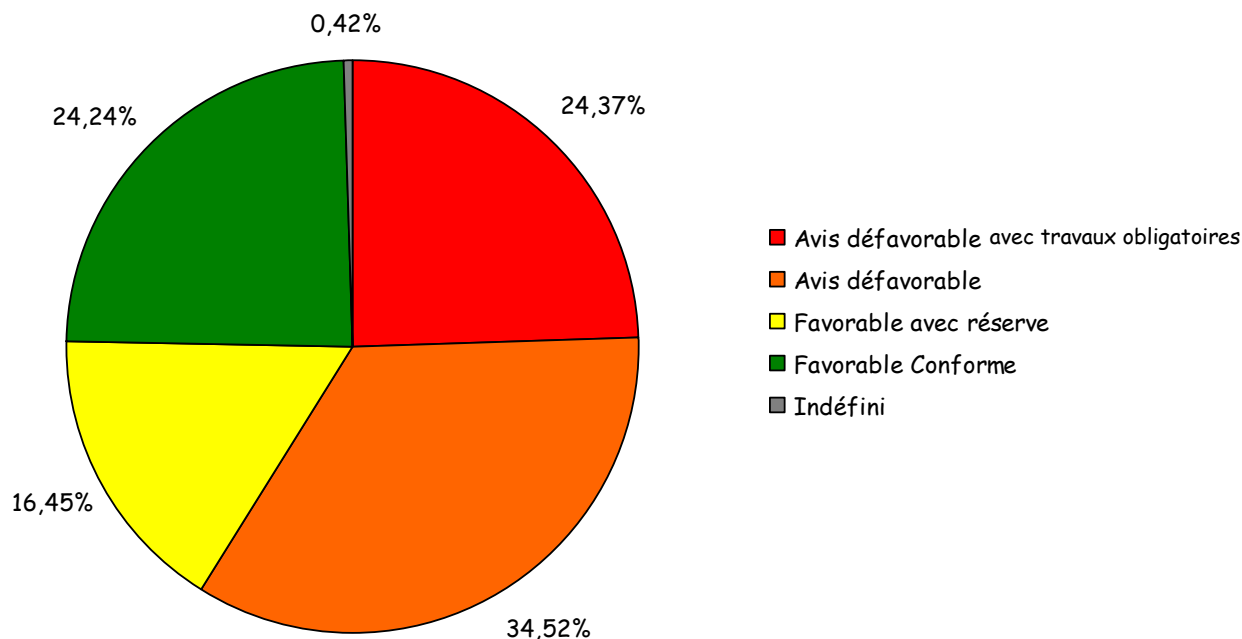
\* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité. Cependant, il reste encore quelques indéfinis car ils n'ont pas eu de second contrôle pour les changer de catégorie.

**Bilan par communes des contrôles ANC au 31/12/2015**

Commune	Nb usager	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable	Avis défavorable	Favorable avec réserve	Favorable Conforme	Indéfini
			Travaux obligatoire	Travaux souhaités			
AVEIZE	181	177	62	54	17	42	2
AVEIZIEUX	104	93	19	34	17	23	
BELLEGARDE EN FOREZ	86	82	40	14	8	20	
CHAMBOEUF	82	77	28	15	5	29	
CHATELUS	45	43	5	10	18	10	
CHAZELLES SUR LYON	216	208	41	81	41	45	
CHEVRIERES	175	172	28	52	39	51	2
COISE	105	101	11	26	27	37	
CUZIEU	67	67	28	19	8	12	
DUERNE	129	118	35	52	10	21	
GRAMMOND	101	99	24	33	13	29	
GREZIEU LE MARCHE	144	139	46	43	18	32	
LA CHAPELLE SUR COISE	90	85	29	22	14	20	
LA GIMOND	56	54	8	16	7	23	
LARAJASSE	396	372	101	179	40	51	1
MARINGES	130	120	17	41	29	33	
MEYS	173	157	24	47	35	51	
MONTROND LES BAINS	11	10	3	1	5	1	
POMEYS	139	132	15	40	38	39	
RIVAS	15	15	2	6	0	7	
ST ANDRE LA CÔTE	19	19	7	7	2	3	
ST ANDRE LE PUY	29	27	11	6	3	7	
ST BONNET LES OULES	189	181	30	52	55	42	2
ST DENIS SUR COISE	145	130	14	41	36	39	
ST GALMIER	150	134	36	34	17	47	
ST MARTIN EN HAUT	474	462	152	200	40	69	1
ST MEDARD EN FOREZ	129	118	30	45	18	24	1
ST SYMPHORIEN SUR COISE	26	23	3	8	7	3	2
STE CATHERINE	156	151	22	37	23	67	2
VEAUCHE	72	68	17	33	2	14	2
VIRICELLES	29	28	8	11	2	6	1
VIRIGNEUX	176	162	36	61	35	30	0
<b>TOTAL</b>	<b>4039</b>	<b>3824</b>	<b>932</b>	<b>1320</b>	<b>629</b>	<b>927</b>	<b>16</b>
<b>POURCENTAGE</b>		<b>95%</b>	<b>24,37%</b>	<b>34,52%</b>	<b>16,45%</b>	<b>24,24%</b>	<b>0,42%</b>



## Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2015



### C- Les compétences facultatives

Afin de faire bénéficier les usagers d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

#### **1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif**

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec des prestataires retenus par marché public.

En 2015, **54 usagers** ont bénéficié de ce service. La quantité a nettement augmenté car, dans le cadre des réhabilitations, de nombreuses fosses ont dû être vidangées avant d'être comblées ou enlevées.

#### **2 - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques (CG69, AE RMC, AE LB) et privées (Bulle verte) allant de 50 à 80 % mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009.

En 2015, **74 installations** ont été réhabilitées et subventionnées.

Nos financeurs varient en fonction du lieu géographique : l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général du Rhône et la Bulle Verte. Les usagers peuvent être subventionnés de 50 à 80 % (sous limite de plafond). Chaque financeur a des critères d'éligibilité bien spécifiques.

Etat d'avancement du programme de réhabilitations groupées au 31/12/2015 :

Communes du territoire du SPANC	Nb total d'études réalisées en maîtrise publique	Nb total de chantiers réalisés	Nb de chantiers réalisés en 2015
Aveize	33	31	6
Avezieux	4	3	0
Bellegarde en Forez	11	10	2
Chamboeuf	27	16	8
Chatelus	0	0	0
Chazelles sur Lyon	42	31	0
Chevrières	19	11	2
Coise	16	14	1
Cuzieu	4	4	1
Duerne	10	11	1
Grammond	14	13	7
Grézieu le Marché	26	23	2
La Chapelle sur Coise	11	7	1
La Gimond	3	3	0
Larajasse	29	18	3
Maringes	19	16	5
Meys	37	21	3
Montrond les Bains	0	0	0
Pomeys	12	10	3
Rivas	1	0	0
St André la Côte	3	2	0
St André le Puy	7	4	1
St Bonnet les Oules	12	6	0
St Denis sur Coise	15	10	0
St Galmier	39	33	1
St Martin en Haut	64	43	10
St Médard en Forez	30	19	5
St Symphorien sur Coise	1	0	0
Ste Catherine	19	18	9
Veauche	3	4	1
Viricelles	4	2	0
Virigneux	6	4	2
<b>Total</b>	<b>521</b>	<b>387</b>	<b>74</b>

**D- Information communication**

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) sur le programme de réhabilitation d'assainissement non collectif en opération groupée. De plus, des panneaux sont régulièrement posés en limite de domaine public, aux abords des chantiers de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique.

Des lettres d'information sont éditées plusieurs fois par an et envoyées par mail, et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Voir **annexe III**.

## **II- LES INDICATEURS FINANCIERS**

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Au cours de l'année 2015, les deux techniciens ont consacré 100% de leur temps à la réalisation des missions obligatoires et facultatives du SPANC. Le directeur du SPANC, responsable du SIMA a consacré 20% de son temps à l'organisation générale et au suivi administratif du service. La partie concernant la facturation et la comptabilité est gérée par l'assistante administrative du SIMA Coise. Cette mission correspond à 30% d'un temps plein.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise)</li> <li>- Acquisition de matériel ou petites fournitures</li> <li>- Amortissement des immobilisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevances d'assainissement non collectif :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de l'existant</li> <li>Contrôle du neuf</li> <li>Organisation des campagnes de vidanges</li> <li>Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée</li> </ul> </li> </ul>

### **A- Montant de la redevance**

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

**Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:**

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 125 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC : 200 € (dont 150 € pour la réalisation et 50 € pour la conception).
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien : 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

**La délibération n° 405 du 19 février 2013 a validé les modifications apportées au règlement de service**

## **B- Recouvrement**

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 28 février 2012 avec une modification validée le 19 février 2013, elle est mise à disposition de toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribué aux usagers avant chaque avis de passage ou intervention du SPANC.

## IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### A- Indicateurs descriptifs du service

➤ **D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
Aveize	1147	181	409
Avezieux	1556	104	235
Bellegarde en Forez	2045	86	194
Chamboeuf	1609	82	185
Chatelus	125	45	102
Chazelles sur Lyon	5236	216	488
Chevrières	1086	175	396
Coise	771	105	237
Cuzieu	1524	67	151
Duerne	803	129	292
Grammond	900	101	228
Grézieu le Marché	784	144	325
La Chapelle sur Coise	579	90	203
La Gimond	292	56	127
Larajasse	1881	396	895
Maringes	693	130	294
Meys	807	173	391
Montrond les Bains	5374	11	25
Pomeys	1103	139	314
Rivas	535	15	34
Saint André la Côte	291	19	43
Saint André le Puy	1350	29	66
Saint Bonnet les Oules	1592	189	427
Saint Denis sur Coise	652	145	328
Saint Galmier	5854	150	339
Saint Martin en Haut	4011	474	1071
Saint Médard en Forez	1038	129	292
Saint Symphorien sur Coise	3623	26	59
Sainte Catherine	954	156	353
Veauche	8773	72	163
Viricelles	448	29	66
Virigneux	628	176	398
<b>Total</b>	<b>58 064</b>	<b>4 039</b>	<b>9 128</b>

Les populations légales millésimées 2012 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans leurs limites territoriales à cette date, ainsi que pour les cantons définis par le nouveau découpage cantonal qui entre en vigueur en 2015.

2.26 = taille moyenne ménage source INSEE 2011 Source : <http://www.insee.fr/>

➤ **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
<b>TOTAL des points</b>	<b>100</b>	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
<b>TOTAL des points</b>	<b>30</b>	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 130 sur 140.

**B- Indicateur de performance**

➤ **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2015, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables* (diag + installation neuves)}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (927+629) / 4039 = 38,52 \%$$

**Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 38,52 %**

Cet indicateur est en légère baisse par rapport à 2014 malgré les réhabilitations réalisées car lors du second passage (en cours depuis 2012), le nombre d'installations classé en défavorable augmente sensiblement. Ceci est dû en partie au changement de réglementation.

\* favorables avec ou sans réserves

## ANNEXES

**ANNEXE I** : Contrôles de conception effectués en 2015

**ANNEXE II** : Contrôles de réalisation effectués en 2015

**ANNEXE III** : Communication

## Annexe I : Liste des contrôles de conception effectués par le SPANC en 2015

Commune	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable Travaux obligatoire	Avis défavorable Travaux souhaités	Favorable Conforme	Favorable avec réserve
AVEIZE	8			8	
AVEIZIEUX	1			1	
BELLEGARDE EN FOREZ	1			1	
CHAMBOEUF	4			4	
CHATELUS	0			0	
CHAZELLES SUR LYON	5			5	
CHEVRIERES	6			6	
COISE	2			2	
CUZIEU	1			1	
DUERNE	2			2	
GRAMMOND	3			3	
GREZIEU-LE-MARCHE	2			2	
LA CHAPELLE SUR COISE	1			1	
LA GIMOND	0			0	
LARAJASSE	12			12	
MARINGES	2			2	
MEYS	4			4	
MONTROND LES BAINS	0			0	
POMEYS	2			2	
RIVAS	0			0	
ST ANDRE LA CÔTE	1			1	
ST ANDRE LE PUY	1			1	
ST BONNET LES OULES	3			3	
ST DENIS SUR COISE	5			5	1
ST GALMIER	3			3	
ST MARTIN EN HAUT	7			7	
ST MEDARD EN FOREZ	5			5	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	0			0	
SAINTE CATHERINE	4			4	
VEAUCE	0			0	
VIRICELLES	2			2	
VIRIGNEUX	2			2	
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>			<b>89</b>	
<b>POURCENTAGE</b>				<b>100%</b>	



## Annexe II : Liste des contrôles de réalisation effectués par le SPANC en 2015

Commune	Nb ANC contrôlés	Avis défavorable Travaux obligatoire	Avis défavorable Travaux souhaités	Favorable Conforme	Favorable avec réserve
AVEIZE	6			6	
AVEIZIEUX	0			0	
BELLEGARDE EN FOREZ	2			2	
CHAMBOEUF	8			8	
CHATELUS	1		1	0	
HAZELLES SUR LYON	3			3	
CHEVRIERES	5			5	
COISE	3			1	2
CUZIEU	3			2	1
DUERNE	1			1	
GRAMMOND	10		1	9	
GREZIEU-LE-MARCHE	3		1	2	
LA CHAPELLE SUR COISE	1			1	
LA GIMOND	1			1	
LARAJASSE	7		1	5	1
MARINGES	5			5	
MEYS	5		1	4	
MONTROND LES BAINS	0			0	
POMEYS	8			5	3
RIVAS	1			1	
ST ANDRE LA CÔTE	0			0	
ST ANDRE LE PUY	2			2	
ST BONNET LES OULES	4			2	2
ST DENIS SUR COISE	2			1	1
ST GALMIER	2			2	
ST MARTIN EN HAUT	12		1	11	
ST MEDARD EN FOREZ	6			6	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	0			0	
SAINTE CATHERINE	10			10	
VEAUCE	0			0	
VIRICELLES	1			1	
VIRIGNEUX	5		2	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>		<b>8</b>	<b>98</b>	<b>11</b>
<b>POURCENTAGE</b>			<b>7%</b>	<b>93%</b>	

## Annexe III : informations diffusées sur 2015

Lettre d'info n°7

**LE SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif**

L'entretien des assainissements non collectif : une nécessité à ne pas négliger.

Une multitude de systèmes d'assainissement individuel existe aujourd'hui, la palette est très variée mais tous ont un point commun plus ou moins contraignant : l'entretien. L'entretien le plus simple concerne les filières traditionnelles, il consiste simplement à nettoyer régulièrement le prétraitement :

- le préfiltre situé généralement dans la fosse doit être lavé au jet d'eau une à deux fois par an (en dehors de la fosse). Cette intervention, aussi simple et rapide soit elle, n'est pas à négliger car elle permet d'éviter un colmatage du système situé en aval (filtre à sable ou épandage).

- la fosse (septique et toutes eaux) doit être vidangée par un professionnel tous les 4 à 8 ans environ en fonction du volume de la fosse et du nombre de personnes dans le foyer (lorsque la hauteur de boues au fond de la fosse atteint la moitié de la hauteur d'eau).

- le bac à graisse, s'il existe, doit être écrémé aussi souvent que nécessaire et vidangé complètement lors de la vidange de la fosse.

Les filtres compacts, notamment les filtres à coco et à laine de roche, nécessitent en plus de l'entretien de la fosse et du préfiltre, une intervention annuelle : nettoyage et/ou scarification du matériau filtrant.

Les micro-stations avec leur dépendance électrique et électronique demandent un contrat d'entretien annuel par un professionnel (pour les éléments tels que les pompes, automates, aération, électrovannes, membranes, pistons, bulleurs, ...) et la vidange est à effectuer deux fois plus souvent qu'une fosse toutes eaux traditionnelle voir plus, suivant les modèles (volume du décanteur primaire). Dès 30 % de boues, la vidange devient nécessaire.



Sans un entretien suivi et rigoureux, c'est l'ensemble de l'installation d'assainissement qui en souffrira. Cela se caractérisera soit par une obligation de réfection complète du système (changement du média (matériau) filtrant à cause d'un colmatage par exemple) soit par une perturbation du fonctionnement général induisant un rejet non conforme dans l'environnement.

Rappels : Depuis 2009, le SIMA Coise organise des campagnes de vidanges groupées pour avoir des tarifs intéressants et encourager la vidange des fosses par un vidangeur agréé (tarifs et modalités sur [sima-coise.fr](http://sima-coise.fr) ou contacter les techniciens ANC Karine Aubry ou Joël Souvignet au 04 77 94 49 61)



SIMA Coise  
Syndicat Interdépartemental Mixte  
pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents

Pôle des services 1 passage du Cloître - 42330 SAINT GALMIER  
Téléphone : 04 77 52 54 57 - Télécopie : 04 28 04 03 46 - Email : [contact@sima-coise.fr](mailto:contact@sima-coise.fr)

Lettre d'info n°9

**Le SPANC a souhaité connaître le ressenti des usagers, ayant réhabilité leur installation d'Assainissement Non Collectif en opération groupée subventionnée, afin d'améliorer le service.**

Avec plus de 350 ANC réhabilités depuis 2010, un stagiaire a pu récolter un tiers des questionnaires sur les 300 personnes interrogées. Les réponses étaient anonymes et abordaient tous les sujets liés à cette opération.

Une synthèse a été réalisée, et, est en ligne sur le site du SIMA Coise depuis cet été ainsi que les résultats bruts :

(<http://sima-coise.fr/Synthese-questionnaire>).

Le SPANC remercie la centaine d'usagers qui a pris le temps de répondre à ce questionnaire et fera tout pour améliorer le service.

**En fin d'année 2015, une lettre d'information sera transmise à tous les usagers du SPANC**